

Commune de Brunehaut

Rapport sur l'état d'avancement de l'opération de développement rural

Année 2021



Photos issues des journées du patrimoine 2021 sur Brunehaut

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
Néant				

2. Tableau des projets en cours

Priorité du PCDR			Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	2	3					
X			1	Sensibiliser les agriculteurs et les maraîchers aux pratiques raisonnées ou labellisées		Porteur de projet et partenaires	Groupes de travail PNPE et GAL
	X		2	Créer un hall-relais agricole		PwDR	Groupes de travail PNPE et GAL
X			4	Créer un réseau de producteurs et de citoyens		Commune	Prospection auprès des producteurs
X			8	Créer un espace de coworking à Lesdain		DR	Mise à disposition d'ordinateur via l'EPN durant le confinement en 2020
X			9	Créer un évènementiel de promotion de l'économie locale		Commune	Brunehaut au féminin (2017) et Brunehaut se met au vert (2018 et 2019)
X			10	Intégrer les produits locaux dans le secteur public et les collectivités		S.P.W.	Adhésion au Green Deal
X			11	Créer et promouvoir des produits touristiques "Famille"		LEADER, CGT, Hainaut Tourisme	Création et diffusion par le GAL d'un produit familial sur Howardries
	X		12	Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable		Commune	Edition de 9 balades autour du patrimoine par l'ASBL <i>Brunehaut Valorisation</i> , le Cercle d'histoire locale et la bibliothèque Réflexion sur la création d'un circuit patrimonial à vélo

		X	13	Améliorer la visibilité de l'offre en hébergement touristique		Commune	Offre reprise dans le répertoire communal des commerçants
		X	16	Créer des bornes d'information "Patrimoine et Tourisme"		A rechercher	Réflexion enclenchée au sein des services communaux sur base des recensements existants
	X		17	Aménager des espaces intergénérationnels		Commune	Hollain (création d'un terrain de pétanque dans le cadre du budget participatif), Laplaigne, Bléharies
X			18	Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité "Nature et Générations"		S.P.W.	Installation d'un kiosque
X			19	Renforcer les activités de Brunehaut Valorisation		APE	Réorganisation des structures CA et AG
X			21	Créer une Maison Multi-Services		DR	Convention faisabilité – Approbation de l'avant-projet
X			28	Aménager un espace naturel aux abords de la Maison de village de Laplaigne		S.P.W.	Haies plantées
	X		30	Diminuer l'impact environnemental des services publics locaux		S.P.W.	Actions de sensibilisation
	X		32	Sensibiliser la population à la préservation de la ressource "eau" et du réseau hydrologique		Commune, CREL, S.P.W.	Sensibilisation et installation de plaquettes « Ici commence la mer » par le CREL
		X	33	Développer des actions de préservation et de valorisation du patrimoine local		A rechercher	Travail du CHLB pour la rénovation de la chapelle Saint-Julien
	X		34	Rénover et mettre en valeur le Petit Patrimoine Populaire Wallon		S.P.W.	Recensement collaboratif finalisé

							dans le cadre de l'appel à projet RW
X			35	Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne		INTERREG (Terre en action), S.P.W.	Budget communal et BP 2019 Réalisation Projet de valorisation de la balade des digues (appel à projet CREL) Restauration de la ventelle (BP 2020-2021)
X			36	Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut		A rechercher	EPN et équipements numériques dans les écoles (Wifi, tablettes)
X			38	Mettre en place un budget participatif		Commune	2018, 2019 et 2020-2021
	X		39	Créer un groupe de citoyens « Brunehaut en transition »		sans objet	Appel à projet RW – Non réalisé Initiative citoyenne via l'association Brunehaut Transition Citoyenne
X			41	Organiser un évènementiel de valorisation des diversités culturelles, sportives et artistiques		Commune	Refonte du site Internet du Brunehall et présence sur Facebook
X			42	Accompagner les Partenariats Locaux de Prévention		Commune	Un PLP actif sur la commune
X			43	Créer un poste de Conseiller en Mobilité		S.P.W.	Intérêt démontré via l'introduction d'un dossier pour l'appel à projet « Wallonie cyclable » 2020 – Non retenu

	X		44	Visibiliser le réseau de mobilité douce existant		A rechercher	Définition du Réseau de mobilité Initiative du GAL pour 2022
X			50	Créer des liaisons douces intervillages - Liaison Jollain-Wez		DR, autres	Introduit appel à projet mobilité douce Ministre Di Antonio – non retenu Fiche-projet négocié en 2021 – En attente
	X		55	Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages		Sentiers.be, GAL, DR, autres	Élaboration de balades autour du patrimoine dans les cœurs de villages
	X		56	Créer des points-relais mobilité		DR	Identification de 3 lieux Installation d'un point-relais
		X	57	Locations vélos ou véhicules électriques		A rechercher	Mise à disposition de vélos électriques en test – Convention de partenariat avec Monsieur Vélo
	X		59	Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture		S.P.W.	Journée sans voiture et formations vélo à l'école

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR			Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	2	3					
X			3	Créer une régie foncière communale		Commune	
X			5	Créer une structure d'actions de développement local		Commune	
		X	6	Créer un Atelier Rural		DR	
		X	7	Aménager un micro-parc d'activité économique		DR, autres	
	X		14	Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries		DR	
X			15	Aménager une aire d'accueil pour motor-homes		Tourisme (à rechercher)	
	X		20	Rénover la Salle des fêtes d'Hollain		DR	
	X		22	Adopter un plan de valorisation des Zones d'Aménagement Communal Concerté		Etude : à rechercher Equipement : DR	
		X	23	Créer des logements intergénérationnels		DR	
		X	24	Créer des logements mixtes		DR	
		X	25	Créer des logements Tremplin		DR	Convention à négocier en 2024
	X		26	Créer des logements pour seniors avec services		DR	
	X		27	Organiser des actions participatives d'amélioration du milieu naturel		S.P.W.	
	X		29	Créer un réseau d'espaces de convivialité éco-participatifs		GAL, S.P.W., PCS, CREL	
		X	31	Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion du Rieu du Plat Fossé		Commune, CREL	
	X		37	Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations		Commune	

	X		40	Mettre en place un Conseil des Jeunes		sans objet	
X			45	Créer des liaisons douces intervillages - Liaison Laplaigne-Bléharies		DR, autres	Envisagé dans le cadre d'un futur appel RW mobilité douce
	X		46	Créer des liaisons douces intervillages - Liaison Rongy-Howardries		DR, autres	
		X	47	Créer des liaisons douces intervillages - Liaison Lesdain-Howardries		DR, autres	
		X	48	Créer des liaisons douces intervillages - Liaison Lesdain-Wez-Guignies		DR, autres	
X			49	Créer des liaisons douces intervillages - Liaison Jollain centre-hameau de Merlin		DR, autres	
		X	51	Créer des liaisons douces intervillages - Liaison Hollain-Jollain		DR, autres	
		X	52	Créer des liaisons douces intervillages		DR, autres	
X			53	Créer des liaisons douces transcommunales - Hollain-Péronnes-lez-Antoing-Laplaigne		DR transcommunal	Programmé pour 2023
	X		54	Créer des liaisons douces transcommunales - Guignies-Taintignies (Rumes)		DR transcommunal	
		X	58	Aménager une aire de multimodalité et de délestage		DR	

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon
Néant					

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiar(s)	Justification de l'initiative
Néant					

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2011	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008¹	Requalification du cœur de village de Howardries	Parfaire le réseau des espaces collectifs	484.800 €
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet		06/10/2014
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		19/10/2015
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		05/09/2016
		Approbation du projet par l'A.C.		25/11/2019
		Approbation de l'avenant à la convention par l'A.C.		25/11/2019
		Approbation du projet par la Ministre		02/12/2020
		Approbation de l'avenant à la convention par la Ministre		02/12/2020
		Adjudication		Retard dû au lancement d'un nouveau marché suite au surcoût de certains matériaux à l'ouverture des offres.
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		808.000 €
		Montant du subside développement rural		484.800 €
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2012	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008²	Aménagement d'une maison de village dans l'ancienne maison communale de Wez	Améliorer l'offre en espaces publics destinés aux activités collectives	426.500 €
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet		29/10/2012
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		2/03/2015
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		7/08/2015
		Approbation du projet par l'A.C.		6/11/2017
		Approbation du projet par le Ministre		17/10/2018
		Approbation de l'avenant à la convention par l'A.C.		25/11/2019
		Approbation de l'avenant à la convention par la Ministre		15/05/2020
		Adjudication		25/01/2019
		Décision d'attribution du marché		28/07/2019
		Approbation de l'attribution du marché par la Ministre		15/05/2020
		Début des travaux		05/10/2020
		Réception provisoire		24/02/2022
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		622.116,05 €
		Montant du subsidy développement rural		461.058,03 €
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

² Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2013	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008³	Requalification du Marais d'Espain à Bléharies	Renforcer la convivialité des espaces collectifs	354.000 €
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet		19/12/2013
		Renégociation de la convention		11/09/2019
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par la Ministre		
		Adjudication		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		
		Montant du subsidy développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

³ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2020	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008 ⁴	Créer une maison multiservices à Bléharies	L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé	479.160 €
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet		30/12/2020
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		29/06/2021
		Approbation de l'avant-projet par la R.W.		30/11/2021
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par la Ministre		
		Adjudication		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Nombre de jours prestés		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		
		Montant du subsidy développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

⁴ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2004	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008⁵	Requalification du cœur de Guignies	Renforcer la convivialité des espaces collectifs	937.803,19 €	25/07/2012
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			Sans objet		
Montant de la vente			Sans objet		
Modalités de réaffectation du montant de la vente			Sans objet		
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué ⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine		Type	Sans objet	Montant annuel	Sans objet
Charges liées à l'exploitation du patrimoine		Type	Sans objet	Montant annuel	Sans objet
Bénéfices = recettes moins charges				Montant annuel	Sans objet
Réaffectation des bénéfices		Sans objet			
Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁷					
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet		Support d'activités extérieures typiques de cœurs de villages : festivités diverses...			
Impact des activités sur emploi		Relation de cause à effet difficilement identifiable et quantifiable			
	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

⁷ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

Année de la convention	(biffer les mentions inutiles)			Montant	Date approbation
2007 + avenant 2011	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008⁸	Construction d'une maison de village de Laplaigne	Améliorer l'offre en espaces publics destinés aux activités collectives	781.600 € Visa n° 11/46260	24/02/2014
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			Sans objet		
Montant de la vente			Sans objet		
Modalités de réaffectation du montant de la vente			Sans objet		
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué⁹ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Location	Montant annuel	2.560,00 €	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Électricité	Montant annuel	7.312,82 €	
	Type	Eau	Montant annuel	184,76 €	
Bénéfices = recettes moins charges			Montant annuel	- 4.937,58 €	
Réaffectation des bénéfices		/			
Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹⁰					
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet		Support d'activités extérieures typiques de cœurs de villages : festivités, réunions d'associations...			
Impact des activités sur emploi		Relation de cause à effet difficilement identifiable et quantifiable			

⁸ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁹ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

¹⁰ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2017	2016	22/09/2020	Sans objet

Date des réunions durant l'année écoulée	24/03/2021	Nombre de présents	Présents : 17	Excusés : 8
	17/05/2021		Présents : 17	Excusés : 10
	01/06/2021		Présents : 15	Excusés : 11
	15/06/2021		Présents : 15	Excusés : 7
	28/09/2021		Présents : 14	Excusés : 8

Réflexion sur l'opération de développement rural

Après une année 2020 compliquée, certaines activités ont pu être réinitiales en 2021, telles que le concours Brunehaut en Fleurs ou les Journées du patrimoine. Le travail de la CLDR s'est principalement poursuivi à distance en matière de suivi des projets en cours. Les membres ont par ailleurs pu s'impliquer dans la réflexion relative au nouvel appel à projets BiodiverCité.

La CLDR

Les trois premières réunions de l'année ont été organisées en visioconférence. Les formalités liées à la présentation des nouveautés de la circulaire 2020/01 relative aux PCDR ont été abordées le 24 mars. Le nouveau ROI a été approuvé à cette occasion. Cette réunion a également permis l'approbation du rapport annuel 2020 et, suite au choix de la programmation à 3 ans, la fiche-projet 50 « Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-Wez » a été actualisée.

La réunion du 17 mai était principalement consacrée à la présentation de l'avant-projet de la Maison multiservices. Cependant, le quorum citoyen n'ayant pu être atteint à cette date, la présentation et les échanges ont pu avoir lieu, mais la décision a dû être reportée ultérieurement. Les membres ont donc été reconvoqués le 1^{er} juin. L'auteur de projet a de nouveau présenté l'avant-projet, la FRW a résumé les échanges survenus lors de la réunion précédente et les membres ont finalement pu approuver la proposition.

La réunion du 15 juin a marqué le retour en présentiel, dans le parc communal afin de profiter du temps clément et de respecter les mesures sanitaires. Le nouvel appel à projet BiodiverCité a été présenté aux

	membres de la CLDR et aux acteurs et partenaires locaux. Au vu des délais restreints octroyés pour y répondre, les membres ont été invités à se positionner sur un projet d'aménagement d'un espace vert suggéré par l'Administration communale. Pour 2022, les membres seront invités à participer aux plantations prévues et également invités à proposer de nouveaux projets à introduire dans le cadre de l'appel BiodiverCité 2022. Enfin, la réunion du 28 septembre, également en présentiel, a permis la présentation aux membres de la Charte paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Le GT Agriculture Les membres du GT agriculture n'ont pu être réunis en 2021, vu la situation sanitaire au moment le plus opportun pour les rencontrer : avant le printemps. La dynamique sera relancée au début de l'année prochaine. Le GT Sécurité routière Aucune réunion du GT sécurité routière ne s'est tenue en 2021. Il est prévu de faire le point sur l'ensemble des aménagements réalisés suite aux différents relevés des problèmes de sécurité routière sur l'entité, réalisés en 2019 et 2020, d'ici la fin mars 2022. Parallèlement aux actions du GT, l'Administration communale a rencontré les habitants des rues de Jollain et de la Gare afin d'améliorer la sécurité sur cet axe. De nombreux problèmes d'insécurité avaient en effet été pointés dans ce secteur lors du recensement des problèmes de sécurité routière de 2020. Le GT Commune fleurie Les membres du GT commune fleurie avaient entamé une réflexion sur le concours « <i>Brunehaut en Fleurs</i> » en début d'année 2020. La réflexion s'est poursuivie en 2021 et a débouché sur une édition quelque peu modifiée, incluant notamment un vote de la part des citoyens et un volet participatif par la mise à disposition de bacs aromatiques dans plusieurs quartiers des différents villages de Brunehaut. Les riverains étaient invités à aménager ces bacs et à partager les plantes cultivées. Le GT Dignes Le projet de valorisation de la balade autour des digues s'est concrétisé en 2021 avec la réalisation et l'édition des deux panneaux d'informations prévus dans le cadre de l'appel à projet « Eau » du Contrat de
--	--

	rivière Escaut-Lys. Ceux-ci seront placés en début d'année 2022 et devraient être inaugurés à l'occasion de la journée de l'Artiste. Journées du patrimoine Après une édition 2020 annulée, les journées du patrimoine ont bien eu lieu sur l'entité en septembre 2021. Les partenaires de l'entité ont proposé une série d'activités mettant les femmes à l'honneur, notamment via une conférence, des expositions, des visites guidées, une balade à vélo etc.
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	

ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	Priorité 1	Fiche 50 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain – Wez	1.105.722,20 €	Wallonie (DR)	80%
Année rapport annuel + 2 ans	Priorité 1	Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne	1.544.662,00 €	Wallonie (DR)	90%
Année rapport annuel + 3 ans	Priorité 3	Fiche 25 – Créer des logements Tremplin	Non estimé	Wallonie (DR)	60%

ODR de Brunehaut
Compte rendu de la réunion de CLDR du 24 mars 2021
Réunion virtuelle via la plateforme d'ateliers numériques de la FRW

1. Présences

Présent.e.s : Fanny Castelain, Audrey Chevalis, Alexandra De Mey, Sonny De Vrieze, Olivier Decottignies, Muriel Delcroix, Daniel Detournay, Nadya Hilali, Clémence Lefebvre, Nicolas Ockerman, Charles Picq, François Schietse, Dany Van Genechten, Pierre Wacquier, Marie-Paule Wacquier.

Quorum citoyen : 25 % (informatif car ne s'applique pas encore)

FRW : Régine Dubrulle et Florentin Vincke.

Excusé.e.s : André Boutry, Michel Chavalle, Stéphane Dillies, Bernard Drouillon, Christian Dulieu, Jean-Philippe Lejeune, Jean-Claude Roart et Yasmine Leseultre.

Invités : Nathalie Bauduin (Directrice générale) et Valérie Vanoudewater (PNPE).

2. Ordre du jour de la réunion

- Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2020 ;
- Budget participatif 2020 : validation des discussions du 10 décembre 2020 ;
- Présentation des nouveautés suite à la circulaire 2020/01 relative au PCDR ;
- Approbation de la version adaptée du Règlement d'ordre intérieur suite à la circulaire 2020/01 relative aux PCDR ;
- Rapport annuel 2020 et programmation à 3 ans ;
- Actualisation de la fiche-projet 50 « Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-Wez » ;
- Divers.

3. Compte rendu de la réunion

Pierre Wacquier introduit la réunion et remercie les participants de leur présence.

3.1. Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2020

Florentin Vincke fait mention de la remarque formulée lors de la rencontre du 10 décembre 2020 par Muriel Delcroix qui se questionnait sur la décision de ne pas lancer un nouvel appel à projets du budget participatif en début d'année 2021, en plus des projets introduits en 2020.

Dany Van Genechten précise que, dans son intervention du 22 septembre 2020, il souhaitait que les déplacements dans le cadre scolaire, notamment, soient innovants, par exemple en faisant déplacer les enfants à vélo plutôt qu'en bus.

Le compte-rendu est approuvé.

3.2. Budget participatif 2020 : validation des discussions du 10 décembre 2020

Audrey Chevalis signale qu'elle ne se prononcera pas sur ce point étant donné qu'elle n'était pas présente lors des discussions du 10 décembre 2020.

François Schietse demande quelques éclaircissements sur certains projets, notamment sur celui de l'achat et de l'installation de nasses à déchets.

- Pierre Wacquier précise que le collège a suivi l'avis formulé par la CLDR de discuter de l'installation de nasses avec les porteurs de ce projet. L'achat de pinces à déchets ayant été approuvé par les membres de la CLDR.
- Valérie Vanoudewater souligne le fait que plusieurs remarques négatives avaient été formulées au sujet des nasses à déchets. Elle se questionne également sur la possible dissolution de l'association « Nos villages ne sont pas des décharges », porteuse du projet.
 - ⇒ Nathalie Bauduin précise que l'association existe toujours actuellement. Elle souligne que le courrier envoyé aux porteurs de ce projet prévenait que l'achat et l'installation de nasses à déchets devaient être discutés avec la commune.
 - ⇒ Daniel Detournay ajoute que cette association est d'ailleurs à l'origine de l'achat et de l'installation d'abris à vélos en trois points de covoiturage sur l'entité.
- Valérie Vanoudewater rappelle l'importance de tenir compte des aspects à la fois sécuritaires et paysagers de ce type d'aménagement. Un site comme celui des Six chemins ne peut être dénaturé par la présence d'une de ces nasses.
- François Schietse s'interroge sur la possibilité d'installer des poubelles traditionnelles à la place des nasses à déchets.
 - ⇒ Daniel Detournay précise qu'il y a une volonté de la part de la commune de tendre vers une uniformisation des poubelles installées sur l'entité.

D'autres précisions sont demandées par François Schietse au sujet du projet d'aménagement de plusieurs sentiers de l'entité.

- Pierre Wacquier précise que le collège a estimé que le fait d'entraver l'accès à certains sentiers ne correspond pas aux prérogatives de la commune sur le sujet. Il ajoute que la CLDR avait marqué son accord pour l'entretien de sentiers mais avait soulevé la même problématique des entraves.
 - ⇒ François Schietse propose néanmoins de réfléchir, en certains endroits, à empêcher le passage à certains engins et en permettant le passage des piétons et cyclistes.
 - ⇒ Daniel Detournay ajoute que la proposition d'entretien des sentiers peut s'inclure dans la réflexion enclenchée dans le cadre du Groupe de travail Sentiers, mais que la pose d'entraves n'est peut-être pas la solution.
 - ⇒ Dany Van Genechten souligne l'importance d'encourager la pratique de la mobilité douce en ne restreignant pas le passage. Il donne l'exemple de barrières installées par endroit à Hollain qui imposent parfois aux cyclistes de mettre pied à terre.

- ⇒ Fanny Castelain et Sonny De Vrieze ajoutent qu'il ne faut pas rendre l'accès difficile pour les personnes à mobilité réduite.

3.3. Présentation des nouveautés suite à la circulaire 2020/01 relative au PCDR

Suite à l'arrivée de la nouvelle Ministre Céline Tellier en septembre 2019, une réflexion a été engagée sur le fonctionnement du développement rural. Cela a abouti à la rédaction d'une nouvelle circulaire, d'application depuis octobre 2020. Les principales nouveautés issues de cette nouvelle version ont été présentées au cours de la réunion (voir présentation Powerpoint présentée) :

- De nouvelles dispositions relatives à la communication des Opérations de développement rural ont été édictées afin de garantir leur visibilité. Le site www.developpementruralbrunehaut.info remplissait déjà cette fonction et quelques informations devront être ajoutées (listing des membres de la CLDR, ROI, contenu du PCDR, PV et rapport annuel, notamment).
- De nouvelles modalités ont été énoncées quant à la composition de la CLDR et au ROI la régissant. Ces éléments seront abordés dans le point suivant.
- Les communes inscrites dans une ODR pourront solliciter une subvention en vue de la mise en place d'un budget participatif. Cet aspect doit encore être finalisé et devrait être d'application dès 2022.
- Les modalités liées aux demandes de conventions ont été modifiées, avec notamment la création d'un calendrier d'introduction de ces demandes et l'instauration de critères de sélection des projets.
- De nouvelles dispositions ont également été prises concernant les subventions. Certains taux ont été modifiés et des plafonds de subventionnement ont été établis pour différentes catégories de projets.

Questions :

- Est-il encore possible de solliciter plusieurs conventions sur une seule année.
⇒ Régine Dubrulle précise qu'il est toujours possible de faire part de plusieurs demandes, mais que les critères de sélection risquent de limiter les chances de la commune d'obtenir deux nouvelles conventions sur une même année.

3.4. Approbation de la version adaptée du Règlement d'ordre intérieur suite à la circulaire 2020/01 relative aux PCDR

Comme le précise la circulaire, un modèle-type de Règlement d'ordre intérieur imposé a été établi et doit être mis en œuvre par les CLDR en ce début d'année. Quelques changements sont à noter concernant ce nouveau ROI, tels que :

- L'introduction d'un quorum de participation à respecter : au moins 50 % des membres citoyens (hors quart communal) composant la CLDR devront être présents pour valider une décision. Si ce quorum n'est pas atteint, la réunion devra être reportée à 15 jours sans quorum.
- Les membres de la CLDR sont répartis en tant qu'effectifs et suppléants, mais il est bien fait mention que tous sont conviés à participer aux réunions. Dans les faits, c'est déjà ce qui était appliqué auparavant.
- Les démissions des membres citoyens (hors quart communal) devront être actées lors du rapport annuel de la CLDR.
 - En cas de 3 absences (excusées ou non) consécutives d'un membre, un courrier

- lui sera adressé pour savoir s'il souhaite démissionner.
 - Un membre sera démissionnaire d'office s'il est absent ou excusé sans motif valable à plus de 75 % des réunions sur deux années consécutives.
- Un registre des présences devra être tenu, ce qui était déjà le cas auparavant.
- Une réserve de candidature pourra être constituée. Tout citoyen souhaitant s'impliquer dans la CLDR peut poser sa candidature à tout moment.

Questions et remarques :

- Dany Van Genechten met en exergue le premier point de l'article 2, insistant sur le fait de « tenir compte réellement du point de vue des habitants ». Par ailleurs, le nombre minimum de 4 réunions annuelles est-il respecté ?
 - ⇒ Jusqu'à présent, les réunions des groupes de travail comptaient également dans ce total. Le minimum de 4 réunions par an était donc bien respecté.
- Qui est l'agent relais au niveau de l'Administration communale ?
 - ⇒ Il s'agit de Nathalie Bauduin qui se charge ensuite de rediriger vers le personnel communal en fonction des matières à traiter.

3.5. Rapport annuel 2020 et programmation à 3 ans

En prévision de la réunion du 24 mars, un dossier de présentation du rapport annuel 2020 avait été joint à la convocation afin que les membres puissent prendre connaissance de celui-ci au préalable. Une synthèse de ce dossier est rapidement présentée.

Au total, 28 fiches-projets sur 59 existantes ont été activées en 2 ans de validité du PCDR, ce qui correspond à une augmentation de 18,7 %.

La notification de la convention-faisabilité relative à la fiche-projet 21 « Création d'une maison multiservices » a été délivrée et Barbara Noirhomme a été désignée comme auteure de projet.

Concernant les groupes de travail, certaines actions et activités ont dû être annulées suite au déclenchement de la crise Covid. Certaines avancées ont cependant pu être accomplies au moyen de sondages, notamment, ou via des opérations de recensement participatif en ligne. Un concours photos a également été lancé et comportait un volet en ligne via un vote du public.

Questions / remarques :

- Dany Van Genechten s'interroge sur les raisons de l'abandon de la fiche-projet 39 « Créer un groupe de citoyens Brunehaut en Transition ».
 - ⇒ Pierre Wacquier précise que la commune avait obtenu une promesse de subside liée à un appel à projet, mais que le projet proposé n'a finalement pas été réalisé.
 - ⇒ Régine Dubrulle précise que des actions, notamment citoyennes, ont effectivement lieu en lien avec cette fiche-projet. Le fait qu'elle soit identifiée comme abandonnée se réfère à l'appel à projet uniquement. D'autres actions pourraient en effet justifier que la fiche est toujours d'actualité.
 - ⇒ Muriel Delcroix propose que la CLDR soit, à l'avenir, informée quand un projet relatif au PCDR est en passe d'être abandonné.
- Où en est le projet de valorisation des digues ?
 - ⇒ Florentin Vincke revient sur le contexte de ce projet, issu du GT Dignes et relatif à l'appel à projet « Eau » 2020 lancé par le Contrat de rivière Escaut-Lys. Le projet introduit via l'ASBL Brunehaut Valorisation a été retenu. Deux panneaux

d'informations seront installés sur le tracé de la balade existante des digues de Laplaigne, afin de lui donner une visibilité supplémentaire, et des panneaux d'indication seront réalisés et installés afin d'orienter les promeneurs vers ces digues.

- Où en est le recensement du petit patrimoine populaire wallon ? La subvention promise a-t-elle pu être obtenue ?
 - ⇒ Lors de son lancement, en 2019, l'appel prévoyait le recensement du PPPW combiné à un volet de valorisation des éléments recensés. Le dossier de candidature de Brunehaut avait été rédigé en ce sens : basé sur un recensement participatif en collaboration avec les citoyens et le Cercle d'histoire locale, les subsides permettant de couvrir les frais de valorisation. L'AWaP, chargée de gérer le suivi de l'appel, nous a ensuite informés que les frais liés à la valorisation n'étaient en définitive pas éligibles, seuls les frais de recensement pouvaient justifier l'octroi de la subvention. Une partie du subside pourra donc être obtenu sur base des frais liés à la coordination menée par la FRW. Enfin, un courrier est parvenu à la commune dernièrement annonçant que les frais de valorisation pouvaient finalement être éligibles dans le cadre du subside. Malheureusement, renseignements pris, les frais devaient avoir été engagés avant la mi-février, ce qui n'était pas le cas de Brunehaut puisque nous avons été informés que ces frais n'étaient pas éligibles. Quoi qu'il en soit, ce recensement est désormais existant et sera valorisé par la Région wallonne dans une base de données à l'échelle de la Wallonie. La commune de Brunehaut pourra également se servir de ce recensement pour mener d'autres actions de valorisation du PPPW.
 - ⇒ Dany Van Genechten fait part de sa déception quant à l'aboutissement de cet appel à projet. Il demande pourquoi la commune n'a pas fait appel au Cercle d'histoire pour justifier l'utilisation du subside par le défraiement des membres impliqués dans le projet.
 - ⇒ Régine Dubrulle précise que ce type de frais n'était pas éligible.
 - ⇒ Nicolas Ockerman est également déçu mais partage le fait que ce recensement peut servir de base en vue de solliciter d'autres subsides pour poursuivre la valorisation du PPPW à l'avenir.

Florentin Vincke poursuit sur la programmation à 3 ans en se référant à la précédente établie lors du rapport annuel 2019 :

2020	Fiche 50 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain – Wez
2021	Fiche 45 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Laplaigne - Bléharies
2022	Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain – Péronnes – Laplaigne

Pour établir la programmation 2021-2022-2023, nous attirons votre attention sur les possibilités foncières se dégageant au niveau de la commune, en vue d'y développer différents types de logements (voir les fiches-projet 23 à 26 sur le site de l'ODR : www.developpementruralbrunehaut.info).

Il s'agissait également de tenir compte de la candidature de la commune à l'appel à projet « Commune pilote – Wallonie cyclable », pour lequel le projet de liaison douce Laplaigne – Bléharies avait été envisagé. Depuis lors, la commune a été informée qu'elle n'avait pas été retenue pour cet appel à projet.

Début février, une réunion de coordination a eu lieu avec la Direction régionale du Développement rural afin de solliciter une convention-faisabilité pour la liaison douce reliant Jollain et Wez. Ce projet sera présenté dans le point suivant de l'ordre du jour.

Enfin, concernant la liaison douce transcommunale Hollain-Péronnes-Laplaigne, cela dépend également du PCDR de la commune d'Antoing, en passe d'être approuvé par le Gouvernement wallon. Il est prévu que leurs deux premières fiches-projet à activer (a priori en 2021 et 2022) ne soient pas consacrées à cette liaison transcommunale.

En conséquence, il est proposé de valider la programmation suivante pour 2021-2022-2023 :

2021	Fiche 50 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain – Wez
2022	Fiche 51 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Hollain – Jollain
2023	Fiche 25 – Créer des logements Tremplin

Questions / remarques :

- Il est suggéré, pour le prochain appel à projet axé sur la mobilité douce, de se focaliser sur un projet en particulier pour augmenter les chances d'être retenu.
 - ⇒ Daniel Detournay précise que l'appel mobilité douce 2020 nécessitait de présenter une stratégie globale de mobilité douce sur le territoire. Il regrette que cet appel ait favorisé les candidatures des villes, Brunehaut étant désavantagée par l'absence de grands axes de mobilité et de pôles d'entreprises sur son territoire.
- Quand la liaison Bléharies - Laplaigne pourra-t-elle être de nouveau envisagée ?
 - ⇒ Cette liaison rentrait dans les prérogatives de l'appel Wallonie cyclable, car elle menait à différentes services (administration communale, Brunehall, etc.), ce qui n'est pas toujours le cas des autres liaisons inscrites dans le PCDR. La commune souhaite conserver le dossier lié à cette liaison pour le proposer dans le cadre d'un futur appel de la Région wallonne.
- Pour quelles raisons les projets de mobilité douce prennent-ils une grande place dans ces programmations ?
 - ⇒ Cela découle de l'élaboration du PCDR. Renforcer le réseau de mobilité alternative est un des cinq objectifs de la stratégie de ce 3^e PCDR. Plusieurs fiches-projets en découlent. Le choix de leur priorité (à court, moyen et long termes) a été défini lors de la finalisation du PCDR. Cette programmation à 3 ans demandée dans le RA ODR reprend uniquement les projets subsidiés en Développement rural et n'empêche pas le lancement d'actions ou de projets non subsidiés. Les fiches-projets nature inscrites dans le PCDR pourraient d'ailleurs prochainement être activées via un nouveau système de subside en cours d'élaboration visant à prendre le relais des Plan communaux de la nature (PCDN).

Le rapport annuel et la programmation sont approuvés par les membres.

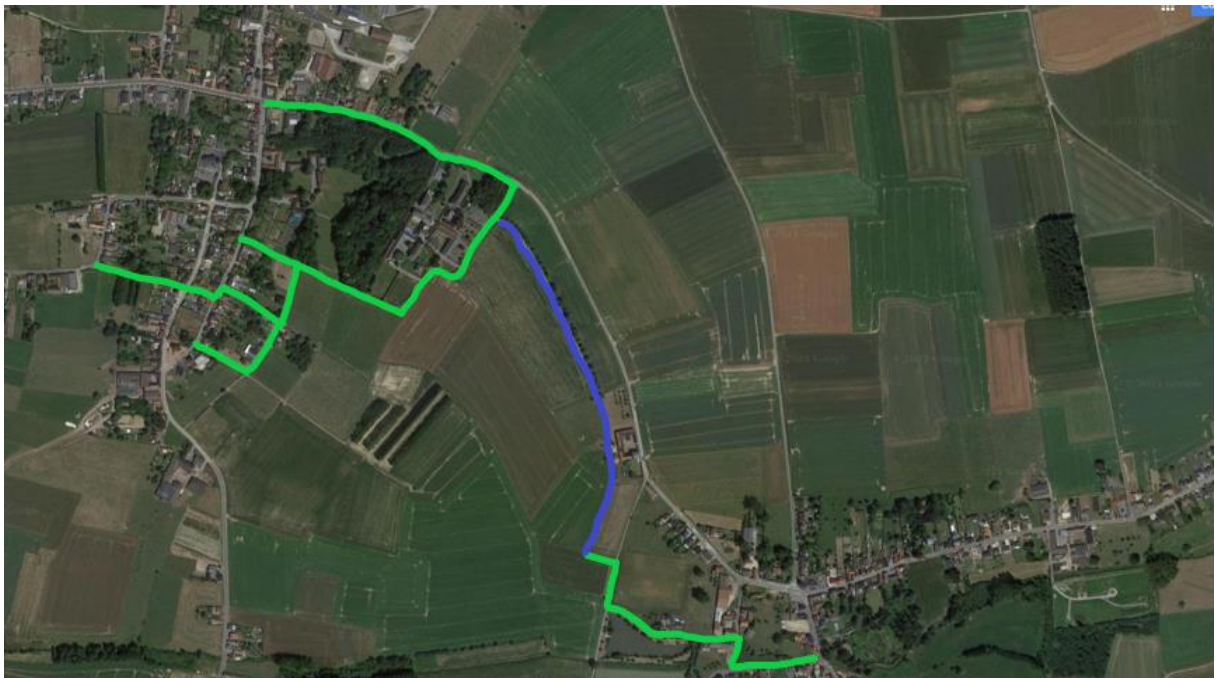
3.6. Actualisation de la fiche-projet 50 « Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-Wez »

Suite à la décision de la CLDR du 22 septembre 2020 de solliciter une convention-faisabilité pour la fiche-projet 50 « Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-Wez », une réunion de coordination a eu lieu le 1^{er} février 2021 avec la Direction du Développement rural

pour présenter le projet. Suite à cette réunion, il a été proposé d'actualiser la fiche-projet initiale avec l'aval des membres de la CLDR.

La présentation du projet envisagé est reprise dans le Powerpoint en annexe. Le projet vise à relier les deux villages en évitant la rue du Chauchoir afin de garantir la sécurité des usagers doux amené à emprunter cette liaison. Trois solutions sont envisagées : en empruntant soit le sentier 43, soit le sentier 44, soit en longeant le rieu de Wé / des Prés. Cette dernière solution est privilégiée, car une bande tampon de 6 mètres laissée hors culture est disponible tout au long du rieu. En effet, la législation impose aux agriculteurs de ne pas cultiver sur une portion de 6 mètres le long d'un ruisseau.

Il est donc proposé de relier Jollain, depuis la rue de la Vintelle et en longeant le bassin d'orage, à l'école Saint-Charles de Wez en aménageant une piste bidirectionnelle en site propre sur cette bande tampon. La piste en site propre rejoindrait, d'une part, la piste cyclable existante le long de la rue du Chauchoir et menant au carrefour des rues des Emmanuel, de la Sucrierie et du Vicinal, permettant de relier la future maison de village de Wez et la piste cyclable de la rue du Vicinal. D'autre part, une liaison pourrait être créée à l'arrière de l'école Saint-Charles, en réaménageant les sentiers et ruelles existants, pour rejoindre la rue des Écoles, et notamment l'école communale.



Des accords doivent être entérinés avec la Province du Hainaut, en charge de la gestion du bassin d'orage et du rieu, mais les premières discussions sont favorables. Des expropriations devront également être réalisées pour aménager cette piste en site propre.

Questions / remarques :

- Muriel Delcroix fait remarquer que le passage à l'arrière du château n'est pas très praticable. Elle redoute les éventuelles difficultés liées à la réouverture de sentiers.
 - ⇒ Les tracés présentés correspondent à des sentiers publics. Il faudrait cependant exproprier en largeur sur toute la longueur des sentiers pour atteindre les 2,50m de largeur nécessaires pour la création d'une piste bidirectionnelle. La possibilité d'utiliser la bande tampon de 6m le long du rieu semble être l'alternative ayant le moins d'emprises. Il s'agit évidemment d'avoir l'accord de la province en

premier lieu avant de se tourner vers les agriculteurs concernés.

- Faut-il se positionner aujourd'hui sur la liaison à privilégier ?
 - ⇒ Non, car nous ne sommes qu'au stade de la demande de convention-faisabilité. Une fois cette convention reçue, un auteur de projet pourra être désigné afin de réaliser un avant-projet qui sera de nouveau présenté en CLDR.
- La piste cyclable longeant la rue du Chauchoir sera-t-elle rénovée dans le cadre de ce projet ?
 - ⇒ La fiche-projet ne prévoit pas d'intervenir sur ce tronçon, mais uniquement de relier cette piste cyclable.
- Le coût des expropriations est-il prévu dans le projet ?
 - ⇒ L'avantage de passer par la zone tampon le long du rieu est d'avoir une emprise sur des terres qui ne sont de toute façon pas cultivées.

3.7. Divers

Florentin Vincke relaie différentes demandes d'interventions formulées par mail ou par téléphone par des membres n'ayant pas pu participer à la réunion de ce 24 mars.

- Michel Chavalle fait état de problèmes de vitesse des usagers de la rue Sart-Colin à Laplaigne, qui roulent parfois sur les trottoirs. Au vu des réflexions liées à la mobilité douce sur Brunehaut, qu'en est-il d'éventuels aménagements pour cette partie de Laplaigne ?
 - ⇒ Le projet de liaison transcommunale Hollain – Péronnes – Laplaigne pourrait permettre d'apporter une solution en offrant une liaison de mobilité douce desservant la rue du Sart-Colin.
- Michel Chavalle souhaitait également rappeler les problèmes d'inondations auxquels doivent faire face certains habitants de la rue du Sart Colin. Cela fait suite à la disparition d'un fossé au fond de certains terrains d'habitation.
 - ⇒ Ces problèmes liés à la wateringue sont connus de la commune.
- Bernard Drouillon s'interroge sur le sort du sentier 39 à Bléharies, permettant de relier la rue des Zelvas et la résidence Brunehaut à la pharmacie, à l'arrêt de bus, au Brunehaut, à la banque, à la bibliothèque et à la maison de village de Bléharies. Il rappelle que l'accès entre le n°5 et le n°7 de la rue Wibault Bouchart a été encombré pendant des années. Son accès côté rue des Zelvas près du n°25 a été supprimé par la pose d'une clôture en juillet 2018. Il signale que le sentier passant derrière l'administration communale pour aboutir aux écoles n'est pas parallèle à ce sentier 39 et que si le(s) occupant(s) illégal(aux) remettent le sentier dans son état d'origine, il n'en coûtera rien à la commune.
 - ⇒ Daniel Detournay précise que ce dossier est toujours dans les mains du commissaire voyer.
- Pierre Wacquier informe la CLDR d'un changement dans la composition du quart communal : Clara Hurbain ayant démissionné, Yasmine Leseultre la remplace.
- Pierre Wacquier explique également que le projet d'achat d'œuvres de Louis Deltour, introduit dans le cadre du budget participatif 2020, a été repris en charge par la commune. L'objectif est de rentrer un dossier auprès du Fonds Lemay afin de bénéficier de leur expertise. Ces tableaux seraient achetés afin d'être exposés à l'administration communale. Un volet de valorisation didactique pourrait se greffer au projet en reproduisant ces œuvres afin de les mettre en valeur dans la rue Louis Deltour.

- ⇒ Nicolas Ockerman suggère de se renseigner sur les reproductions d'un tableau de Louis Deltour autrefois placé sur une habitation de la rue des Tuileries.
- Sonny De Vrieze souhaite savoir comment procéder pour l'achat de semences dans le cadre du projet participatif de grainothèque.
- ⇒ Une rencontre avec les porteurs de projet sera organisée prochainement afin de discuter du sujet.

Le Président de la CLDR ainsi que la FRW remercient les membres pour leur participation.

Le président de la CLDR,
Pierre Wacquier,

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie,
Régine Dubrulle et Florentin Vincke.

ODR de Brunehaut

Compte rendu des réunions de CLDR des 17 mai et 1^{er} juin 2021

Réunion virtuelle via la plateforme d'ateliers numériques de la FRW

1. A) Présences au 17/05

Présent.e.s : Fanny Castelain, Audrey Chevalis, Sonny De Vrieze, Jean-François Decottignies, Olivier Decottignies, Muriel Delcroix, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Nadya Hilali, Yasmine Leseultre, Nicolas Ockerman, François Schietse, Elisabeth Sirjacobs, Dany Van Genechten, Pierre Wacquier, Marie-Paule Wacquier.

Quorum citoyen : 25 %

FRW : Florentin Vincke.

Excusé.e.s : Marc Bossaert, André Boutry, Michel Chavalle, Alexandra De Mey, Bernard Drouillon, Régine Dubrulle, Christian Dulieu, Charles Picq, Jean-Claude Roart, Marie-Odile Szabo et Valérie Vanoudewater.

Invités : Barbara Noirhomme (auteure de projet)

Absent.e.s : Bertrand Bonnet, Thierry Brasseur, Cédric Cardon, Caroline Clairquin, Chantal Delvigne, Jacques Duhayon, Mathilde Hardy, Baptiste Hottekiet, Clémence Lefebvre, Jean-Philippe Lejeune, Gérard Lejeune, Christian Leveau, Julien Loy, Rémy Ravaux et Maxime Verdoncq.

REMARQUE : Le quorum citoyen de 50 % n'ayant pas été atteint, les discussions ont pu avoir lieu le 17 mai, mais la décision quant à l'avant-projet de maison multiservices a été reportée au 1^{er} juin.

1. B) Présences au 01/06

Présent.e.s : Fanny Castelain, Alexandra De Mey, Jean-François Decottignies, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Nadya Hilali, Clémence Lefebvre, Yasmine Leseultre, Nicolas Ockerman, Marie-Odile Szabo, Dany Van Genechten, Pierre Wacquier, Marie-Paule Wacquier.

Quorum citoyen : ne s'applique plus

FRW : Régine Dubrulle et Florentin Vincke.

Excusé.e.s : Marc Bossaert, André Boutry, Michel Chavalle, Sonny De Vrieze, Muriel Delcroix, Bernard Drouillon, Jacques Duhayon, Christian Dulieu, Mathilde Hardy, Jean-Philippe Lejeune, Elisabeth Sirjacobs.

Invités : Barbara Noirhomme (auteure de projet) et Valérie Vanoudewater (PNPE)

Absent.e.s : Bertrand Bonnet, Thierry Brasseur, Cédric Cardon, Caroline Clairquin, Audrey Chevalis, Olivier Decottignies, Chantal Delvigne, Baptiste Hottekiet, Gérard Lejeune, Christian Leveau, Julien Loy, Charles Picq, Rémy Ravaux, Jean-Claude Roart, François Schietse et Maxime Verdoncq.

2. Ordre du jour de la réunion

- Approbation du compte-rendu du 24 mars 2021 ;
- Présentation de l'avant-projet de Maison multiservices à Bléharies ;
- Information concernant le nouvel appel à projet "BiodiverCité" ;
- Divers.

3. Compte rendu de la réunion

Pierre Wacquier introduit la réunion et remercie les participants de leur présence. Avant de débiter la réunion, il délègue la présidence de la CLDR à Yasmine Leseultre, échevine du Développement rural, tel que le permet le ROI.

3.1. Approbation du compte-rendu du 24 mars 2021

Le compte-rendu est approuvé.

3.2. Présentation de l'avant-projet de Maison multiservices à Bléharies

Barbara Noirhomme, auteure de projet, présente l'avant-projet de maison multiservices (voir présentation en annexe). L'objectif est de greffer le futur bâtiment sur celui de l'administration communale, tout en l'intégrant au mieux aux abords du parc communal par l'utilisation du bois comme matériau extérieur.

L'entrée du bâtiment se fait par l'ancien garage existant. La future maison multiservices se compose d'un couloir donnant accès à deux locaux polyvalents de 25 m² et menant à une salle polyvalente de 80 m². Un espace cuisine, un espace sanitaire et change, un dortoir, un local de rangement et un local technique sont prévus dans le fond de cette salle polyvalente principale. Cette salle donne sur une terrasse de 36 m² menant à l'aire de jeux et munie d'un débordement de toiture. Un préau de 45 m² est également prévu. Des sanitaires sont prévus à l'arrière du bâtiment, afin d'être accessibles lors d'événements ou de manifestations ayant lieu dans le parc.

Le projet poursuit un objectif passif afin de limiter les coûts d'exploitation et aura recours à des principes structuraux durables. Des ouvertures sont prévues sur la toiture plate afin de bénéficier de davantage de lumière naturelle. Une pompe à chaleur air/eau est prévue pour le système de chauffage.

Réponses aux questions / remarques formulées :

MATÉRIAUX / TECHNIQUES :

- ⇒ La toiture est prévue en EPDM, un matériau qui a prouvé sa durabilité.

- ⇒ Une essence naturelle du bois est privilégiée pour le parement. D'autres types de bois, plus ou moins exotiques, sont envisageables et nécessitent moins d'entretien. Il s'agit cependant de prendre le budget en compte.
- ⇒ Le type de matériau prévu pour l'isolation extérieure est le polyuréthane. Il s'agit d'un matériau efficace en parois extérieures verticales et horizontales. L'option d'utiliser de la ouate de cellulose peut être envisagée, mais il s'agit alors de prendre en compte le budget, mais surtout les normes d'isolation imposées en Belgique qu'il est indispensable de respecter. Une balance entre les aspects naturels et d'efficacité doit être effectuée : ce raisonnement ne doit pas uniquement tenir compte des matériaux, mais aussi de l'impact du choix de ceux-ci sur les consommations (chauffage, électricité, ventilation, etc.). Pour les parois intérieures, l'utilisation de la laine de bois est prévue.
- ⇒ Les impétrants (fourniture en eau, égouttage, etc.) devraient être connectés au réseau existant de l'administration communale afin de ne pas toucher au parking.

PROCESSUS DU DÉVELOPPEMENT RURAL :

- ⇒ Au niveau des délais de réalisation, une fois l'avant-projet validé en CLDR, celui-ci doit être approuvé par le collège pour ensuite solliciter un suivi de la part de l'administration régionale. S'en suivent la demande de permis d'urbanisme et la confection du projet afin d'obtenir la convention-réalisation permettant de passer dans la phase concrète de réalisation.

FINALITÉS :

- ⇒ Ce bâtiment est destiné à accueillir des services (ONE, PCS, etc.) et n'a pas la vocation festive d'une maison de village.

L'avant-projet est validé par les membres de la CLDR.

3.3. Information concernant le nouvel appel à projets « BiodiverCité »

Début mai, la Région wallonne présentait un nouvel appel à projet nature dénommé « BiodiverCité ». Celui-ci rassemble les subsides alloués jusqu'à présent via le Plan Maya, la Semaine de l'arbre et les PCDN.

BiodiverCité prévoit jusqu'à 12.000 € par an et par commune pour la réalisation d'actions et de projets liés à la nature (plantations, création de zones humides, cimetière naturels, sensibilisation, etc.). Pour 2021, ces actions et projets doivent être introduits pour le 30 juin.

Au vu des délais restreints pour cette première année, il est proposé de se baser sur les projets nature portés par la commune et ceux inscrits dans le PCDR pour définir les actions à introduire dans le cadre de l'appel. Une réunion de CLDR sera prochainement programmée pour travailler sur ces fiches actions et recueillir les idées des participants. Pour information, les fiches-projets du PCDR liés à la nature sont consultables sur le site www.developpementruralbrunehaut.info.

Concernant la Semaine de l'arbre 2021, la commune a dû solliciter l'intervention de la Région wallonne comme elle le faisait les années précédentes. Les actions de la Semaine de l'arbre 2022 devront par contre être introduites pour le 30 juin 2021 via l'appel BiodiverCité.

3.4. Divers

Suite au projet d'installation d'un feu rouge pour sécuriser la traversée des piétons entre le bâtiment de l'administration communale et le parking situé en face, il est proposé d'envisager le même type d'aménagement aux abords des écoles de Laplaigne.

Il est proposé de remblayer certains endroits de la digue de Laplaigne qui se sont creusés suite aux passages des promeneurs.

Une information est donnée sur le concours Brunehaut en Fleurs 2021 et sur le webinaire de lancement qui était prévu en mai, ainsi que sur la bourse aux graines organisée par la grainothèque fin mai.

Pierre Wacquier signale que la réalisation des projets du budget participatif se poursuit. Les porteurs de projets ont été rencontrés ce 1^{er} juin.

Concernant l'organisation de l'Artifoire et la distribution du livre de Julien Staudt, réalisé dans le cadre du projet « C'est qui mon village », la commune reprendra contact avec les responsables dans les jours qui suivent la réunion du 1^{er} juin.

La Présidente de la CLDR ainsi que la FRW remercient les membres pour leur participation.

La Présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,
Échevine du Développement rural

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie,
Régine Dubrulle et Florentin Vincke.

ODR de Brunehaut
Compte rendu de la réunion consacrée à l'appel à projet
BiodiverCité du 15 juin 2021
Parc communal de Brunehaut

1. Présences

Présent.e.s : André Boutry, Alexandra De Mey, Sonny De Vrieze, Olivier Decottignies, Muriel Delcroix, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Bernard Drouillon, Christian Dulieu, Jean-Philippe Lejeune, Gérard Lejeune, Yasmine Leseultre, Charles Picq, Jean-Claude Roart, Pierre Wacquier.

Quorum citoyen : Ne s'applique pas

FRW : Julien Van Eeckhout et Florentin Vincke.

Excusé.e.s : Marc Bossaert, Fanny Castelain, Christian Leveau, Julien Loy, Nicolas Ockerman, Dany Van Genechten, Valérie Vanoudewater et Marie-Paule Wacquier.

Invités : Marie-Rose Bruyneel et Viviane Soens.

Absent.e.s : Bertrand Bonnet, Thierry Brasseur, Cédric Cardon, Michel Chavalle, Audrey Chevalis, Caroline Clairquin, Jean-François Decottignies, Chantal Delvigne, Jacques Duhayon, Mathilde Hardy, Nadya Hilali, Baptiste Hottekiet, Clémence Lefebvre, Rémy Ravaux, François Schietse, Elisabeth Sirjacobs, Marie-Odile Szabo et Maxime Verdoncq.

1. Ordre du jour de la réunion

- Approbation du compte-rendu du 1^{er} juin 2021 ;
- Présentation de l'appel à projet BiodiverCité et choix des fiches-actions ;
- Divers.

2. Compte rendu de la réunion

2.1. Approbation du compte-rendu du 1^{er} juin 2021

L'approbation du compte-rendu est reportée, la réunion de ce 15 juin rassemblant des membres de la CLDR, ainsi que des membres extérieurs.

2.2. Présentation de l'appel à projet BiodiverCité et choix des fiches-actions

Julien Van Eeckhout présente le nouvel appel à projets BiodiverCité, son fonctionnement et les possibilités qu'il représente. Pour les participants qui le souhaitent, le site

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394> reprend l'ensemble des informations concernant cet appel à projet.

L'appel BiodiverCité est composé d'un volet entièrement dédié à la Semaine de l'arbre 2022. Les subventions liées seront sollicitées. Pour la Semaine de l'arbre 2021, la commune avait déjà entrepris les démarches.

- ⇒ Les participants souhaiteraient connaître l'origine des arbres et, le plus souvent possible, privilégier la fourniture locale.

Les délais étant très courts entre la parution des modalités de l'appel à projets BiodiverCité et la date limite de dépôt des dossiers, il est proposé de réaliser un projet dont les bases sont déjà jetées : l'aménagement de l'espace situé derrière l'agoraspace de Guignies.

Cette parcelle d'environ 30 ares pourrait accueillir un verger composé d'une petite dizaine d'arbre fruitiers de variétés locales (poires de Jollain, par exemple).

- ⇒ Les participants proposent de travailler avec des basses, moyennes et hautes tiges.
- ⇒ L'organisme Diversifruit pourrait être sollicité pour organiser une formation à la taille de ces arbres.

Une haie indigène serait plantée le long des habitations. Des bandes de pré fleuri reprenant des espèces indigènes seront semées, ainsi qu'une pelouse fleurie. Un cheminement sera créé au sein de la parcelle. Des massifs de petits fruitiers y seront également disséminés.

- ⇒ Les massifs de petits fruitiers sont parfois difficiles à gérer. Des tuteurs devront être placés et une clôture naturelle, par exemple en châtaigner, permettrait de la protéger.

Une zone humide sera créée. Elle sera alimentée par le trop-plein des citernes des maisons récemment bâties à proximité et cette zone servira de bassin de rétention au cas où le rieu déborde.

- ⇒ Cette zone humide devra être réfléchi afin de ne pas subir d'éventuelles nuisances liées à la stagnation des eaux et aux moustiques et parasites pouvant s'y installer.

Remarques des participants sur le projet proposé :

- Il serait intéressant de créer un potager didactique, vu la proximité de l'école.
 - Un projet de ce type est prévu à côté de l'école qui pourra également profiter du verger.
- Des hôtels à insectes pourraient être implantés sur le site.
 - Ce poste n'est malheureusement pas éligible dans le cadre de BiodiverCité, mais l'idée pourrait se développer par ailleurs.
- Il serait judicieux de laisser de la place pour la pratique des sports de ballon, par exemple.
 - La pratique du sport pourrait se faire sur les pelouses.
- Comment sera prise en charge la gestion des lieux ?
 - Cela passera par de la sensibilisation. Une collaboration avec l'AMO Graine pourrait être sollicitée si nécessaire.

Remarques générales des participants :

- Les participants font part de leur déception quant aux délais imposés pour répondre à l'appel à projet.

- Cet automne, en parallèle à la mise en route effective du projet lié à l'appel BiodiverCité 2021, la réflexion sur les projets à mener dans le cadre de l'appel 2022 pourra déjà être enclenchée.
- Certains participants regrettent que des projets élaborés il y a plusieurs années, comme celui de l'aménagement du parc communal, n'aient pas été réalisés.
 - Ce projet était lié à un appel à projet de l'époque pour lequel la commune n'avait pas été retenue. Ce projet pourra être retravaillé en vue du prochain appel BiodiverCité.
- Des participants proposent que la réflexion liée à la plantation d'arbres ou à la réhabilitation de sentiers soit guidée par la volonté de protéger et maintenir l'existant, plutôt que de laisser disparaître pour recréer ensuite.

2.3. Divers

Aucun point divers n'est discuté.

La Présidente de la CLDR ainsi que la FRW remercient les membres pour leur participation.

La Présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,
Échevine du Développement rural

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie,
Julien Van Eeckhout et Florentin Vincke

ODR de Brunehaut
Compte rendu de la réunion de la CLDR du 28 septembre 2021
Maison des Associations - Bléharies

1. Présences

Présent.e.s : Marc Bossaert, Olivier Decottignies, Daniel Detournay, Stéphane Dillies, Bernard Drouillon, Christian Dulieu, Jean-Philippe Lejeune, Gérard Lejeune, Yasmine Leseultre, Christian Leveau, Nicolas Ockerman, Jean-Claude Roart, Philippe Vinckier et Marie-Paule Wacquier.

FRW : Régine Dubrulle et Florentin Vincke.

Invités : Daniel Bragard, PNPE

Excusé.e.s : André Boutry, Fanny Castelain, Audrey Chevalis, Muriel Delcroix, Sonny De Vrieze, Jacques Duhayon, Marie-Odile Szabo, Dany Van Genechten, Valérie Vanoudewater et Pierre Wacquier.

Absent.e.s : Bertrand Bonnet, Thierry Brasseur, Cédric Cardon, Michel Chavalle, Caroline Clairquin, Alexandra De Mey, Jean-François Decottignies, Chantal Delvigne, Clotilde Deseveaux, Mathilde Hardy, Baptiste Hottekiet, Clémence Lefebvre, Julien Loy, Charles Picq, Rémy Ravaux, Elisabeth Sirjacobs et Maxime Verdoncq.

2. Ordre du jour de la réunion

- Approbation du compte-rendu du 1^{er} juin 2021 ;
- Approbation du compte-rendu du 15 juin 2021 (*ajout proposé à l'ordre du jour*) ;
- Présentation de la Charte paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut ;
- Information sur les projets en cours subsidiés en Développement rural ;
- Divers.

2.1. **Approbation du compte-rendu du 1^{er} juin 2021 et approbation du compte-rendu du 15 juin 2021**

Avant d'entamer l'ordre du jour, les membres de la CLDR sont informés des démissions de Nadya Hilali et de François Schietse de leur mandat de représentant du Conseil communal au sein de la CLDR. Ils sont remplacés par Clotilde Deseveaux et Philippe Vinckier.

Les comptes-rendus des réunions du 1^{er} juin 2021 et du 15 juin 2021 sont approuvés sans remarque.

2.2. Présentation de la Charte paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Daniel Bragard, chargé de missions au Parc naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) présente le projet de Charte paysagère du PNPE. Celle-ci aboutit à un programme d'actions destiné à devenir la ligne de conduite en faveur des paysages du territoire. Ce document ne sera cependant pas un document contraignant mais bien un document auquel il sera possible de se référer. L'ensemble des informations concernant cette Charte paysagère se trouve sur le site www.paysagesenscene.be.

Plusieurs outils sont liés à cette Charte paysagère, notamment :

- Une carte numérique (<http://plainesdelescaut.be/wikipnpe/?CartoPaysage>)
- Des recommandations en matière d'urbanisme reprises au travers de fiches-conseils
- Le projet d'observatoire local destiné à voir l'évolution d'un projet au fur et à mesure du temps. Ce type de démarche avait été proposé dans le cadre des travaux de requalification du cœur de village d'Howardries.

Le programme d'actions de la charte paysagère reprend 7 thématiques rassemblant une série de mesures à mettre en œuvre.

Une fois le projet de Charte paysagère terminé, les autorités communales seront amenées à émettre leur avis sur celle-ci. Les citoyens, notamment au travers de la CLDR, pourront réagir au projet de Charte présenté afin de guider l'avis qui sera finalement donné par la commune.

Questions et remarques :

- Où en sont les procédures liées à la pollution de l'Escaut ?
 - ⇒ Daniel Bragard n'est pas au fait de ce dossier qu'il ne suit pas directement. Les procédures sont néanmoins toujours en cours.
- Quels sont les liens envisagés avec le Parc naturel régional Scarpe-Escaut ?
 - ⇒ Il n'y a pas d'actions transfrontalières listées explicitement mais la réflexion transfrontalière est bien présente de manière transversale.
- Concernant le remembrement des terres dédiées aux pépinières ou aux cultures agricoles, certains échanges de terres avaient été effectués pour permettre de renouveler les sols. Qu'en est-il du projet de remembrement ?
 - ⇒ Le Parc naturel a été sollicité pour travailler sur le projet de remembrement Brunehaut-Rumes qui a été relancé dernièrement auprès des propriétaires. La réflexion sera menée en tenant compte des risques d'érosion des sols.

Daniel Bragard remercie les membres pour leur attention.

2.3. Information sur les projets en cours subsidiés en Développement rural

Plusieurs projets subsidiés issus du précédent PCDR de Brunehaut sont toujours en cours.

1. Création d'une maison de village et d'un logement à Wez
 - ⇒ Les travaux sont en cours de finalisation. La fin des travaux est prévue pour décembre 2021.
2. Requalification du cœur de village d'Howardries
 - ⇒ Un surcoût concernant l'un des matériaux initialement choisis est survenu et a entraîné la révision du cahier des charges. Celui-ci est en cours de modification ce qui a causé le report du début des travaux à l'année prochaine.
3. Requalification du Marais d'Espain à Bléharies

- ⇒ Le projet modifié avait été présenté en CLDR en décembre 2019. La commune est en attente de la convention suite au projet renégocié.

Deux projets inscrits dans le PCDR actuel ont également été enclenchés.

4. Création d'une maison multiservices à Bléharies

- ⇒ L'avant-projet présenté en CLDR en mai et juin dernier sera prochainement présenté à l'administration régionale du Développement rural afin de poursuivre la procédure.

5. Création d'une liaison douce intervillage Jollain-Wez

- ⇒ La fiche-projet actualisée avait été présentée en CLDR en mars 2021. La Province de Hainaut a marqué son accord de principe pour le passage le long du bassin d'orage de Jollain ainsi que le long du rieu de Wé. Une rencontre a récemment eu lieu avec l'Administration régionale du DR qui a reçu positivement le projet.
- ⇒ Pour rappel, le projet envisagé permettrait de rejoindre la piste cyclable de la rue du Vicinal à Jollain en passant par les ruelles existant derrière l'établissement de l'école Saint-Charles. La liaison rejoindrait la rue de la Vintelle pour ensuite atteindre la rue Henri Descarpentry. À terme, cette liaison pourrait être poursuivie vers Hollain, comme le prévoit une autre fiche-projet du PCDR.

2.4. Divers

Concernant le projet de réhabilitation du sentier 51 reliant le Vert Bosquet à Howardries à la rue des Panneries à Rongy, le travail d'identification des tracés a été réalisé par le géomètre. La procédure de suppression et de déviation du sentier est en cours.

Dans la poursuite du projet, issu du budget participatif, de réhabilitation de tronçons de la digue de Laplaigne, il est demandé que des trous soient rebouchés sur la crête de la digue. Ces aménagements pourraient être entrepris durant l'hiver.

Un appel à candidature sera prochainement lancé pour inviter de nouveaux habitants à rejoindre la CLDR. Cet appel sera effectué via le bulletin communal dont la parution est prévue en novembre. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

La présidente de la CLDR,
Yasmine Leseultre,

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie,
Régine Dubrulle et Florentin Vincke.